

République Française
Département : YVELINES
Arrondissement : Rambouillet
VICQ - Commune

Procès -verbal

Le mercredi 20 mai 2026 à 20 heures 30 minutes, l'assemblée, régulièrement convoquée le 12 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame le Maire, Martine COLAS BINET.

Secrétaire de la séance : Stéphane CADOUX

Quorum : 9

Présents : Martine COLAS-BINET, Florence LESTRAT, Hubert LE ROUX, Pierre DEFRENAIX, Natasha ANDRIEU, Libera FARGEAS BAMBINI, Stéphane CADOUX, Audrey BECKER et Jenna CHAPUIS.

Représenté :

Yann ROBERT représenté par Natasha ANDRIEU

Absent excusé : André TABUTIN

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

- 1 -Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 avril 2026
- 2 -Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 3 -Musée : mise en place de la réduction Pass Education pour les enseignants
- 4 -Musée : participation au Pass Patrimoine
- 5 - Musée : fixation de la valeur de prêt de tableaux pour l'exposition de Guyancourt
- 6 - Refonte du site internet de la commune
- 7 -Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 29 avril 2026

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026. Après en avoir délibéré, aucune remarque n'ayant été faite, les membres du conseil municipal approuvent le procès-verbal à l'unanimité des membres présents.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Délibérations du conseil

**RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS-CCID
(N° DE_2026_043)**

Conformément au I de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette Commission est composée :

- du Maire ou d'un Adjoint délégué, Président de la Commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Conformément aux dispositions du 3^{ème} alinéa du I de l'article 1650 du Code général des impôts (CGI), les commissaires doivent remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Etre majeur
- Etre de nationalité française ou ressortissant européen
- Jouir de leurs droits civils
- Etre inscrit au rôle des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation sur les résidences secondaires ou cotisation foncière des entreprises)
- Etre familiarisés avec les circonstances locales
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Considérant les directives de la Direction des services fiscaux visant à désigner le double de personnes, soit **24 personnes** dans un délai de **deux mois** à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune,

Considérant qu'en l'absence de proposition ou en présence d'une liste incomplète ou comportant des personnes ne remplissant pas toutes les conditions, dans le délai imparti, la Direction des services fiscaux procédera à une désignation d'office des commissaires amenés à siéger en CCID,

Madame le Maire, qui présidera la commission, fait un appel à candidature.

Tous les Conseillers municipaux présentent leur candidature.

Des personnes contribuables, extérieures au Conseil Municipal, sont également proposées, avec leur accord :

- Mme Monique REGNAULT
- Mme Marilyne DABADIE
- M. Bernard JACQUES
- M. Jacques BINET
- M. François SERAY
- M. Benjamin CAUCHON

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose à Monsieur le Directeur des Services Fiscaux les personnes suivantes :

6 COMMISSAIRES TITULAIRES	10 COMMISSAIRES SUPPLEANTS
<ul style="list-style-type: none">- Mme Jenna CHAUPUIS- M. Hubert LE ROUX- Mme Libera FARGEAS BAMBINI- Mme Monique REGNAULT- M. Bernard JACQUES- M. François SERAY	<ul style="list-style-type: none">- M. Yann ROBERT- Mme Florence LESTRAT- M. Pierre DEFRENAIX- Mme Natasha ANDRIEU- M. Stéphane CADOUX- Mme Audrey BECKER- M. André TABUTIN- Mme Marilyne DABADIE- M. Jacques BINET- M. Benjamin CAUCHON

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**MUSEE : MISE EN PLACE DE LA REDUCTION PASS EDUCATION POUR LES ENSEIGNANTS
(N° DE_2026_044)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Musée réunie le 17 mai 2026,

Considérant le nombre d'enseignants visitant de manière régulière le musée et s'étonnant de ne pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels par la détention du Pass Education,

Considérant que ce public enseignant est une opportunité pour le musée car il pourrait donner lieu par la suite à l'organisation de sorties scolaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-D'accorder la gratuité aux détenteurs d'un Pass Education en cours de validité.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

MUSEE : PARTICIPATION AU PASS PATRIMOINE (N° DE_2026_045)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Musée réunie le 17 mai 2026,

Considérant le dispositif Pass Patrimoine porté par l'association Fondation du Patrimoine,

Considérant le fonctionnement de ce dispositif, à savoir :

-Mise en place d'une convention d'un an entre la structure et la Fondation du Patrimoine

-Propositions de plusieurs formules d'abonnements mensuels pour le visiteur en échange d'un accès gratuit illimité aux sites partenaires

-Reversement mensuel par la Fondation du Patrimoine de 80% du tarif standard d'entrée multiplié par le nombre d'entrées effectuées sur le mois via le Pass

-Rattachement du site partenaire à un QR code unique à scanner

Considérant que ce dispositif fera l'objet d'un lancement officiel en juin 2026 et d'une commercialisation en septembre 2026,

Considérant l'avantage pour le musée de faire partie des sites partenaires afin d'accueillir davantage de visiteurs et de contribuer au rayonnement du musée au-delà du territoire communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

-De donner son accord pour la participation du Musée à ce dispositif Pass Patrimoine.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

MUSEE : FIXATION DE LA VALEUR DE PRET DE TABLEAUX POUR L'EXPOSITION DE GUYANCOURT (N° DE_2026_046)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Musée réunie le 17 mai 2026,

Considérant le partenariat entre le Musée d'Art Naïf de Vicq et la commune de Guyancourt (Yvelines) pour l'organisation d'une exposition d'art naïf à Guyancourt d'octobre à décembre 2026,

Considérant la nécessité de délibérer sur la valeur unitaire d'assurance des œuvres d'art naïf et de celles de Françoise Adnet, prêtées par le Musée de Vicq pour l'organisation de cette exposition,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe la valeur unitaire d'assurance des œuvres prêtées à :

- 700€ concernant les tableaux d'art naïf
- 400€ concernant les tableaux de Françoise Adnet

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Questions diverses :

Musée

Les membres du Conseil Municipal s'accordent sur la nécessité de faire appel à un commissaire-priseur pour faire estimer la valeur des œuvres détenues par le Musée.

Le Musée d'Art Naïf a prévu une ouverture exceptionnelle le soir avec un concert-événement pour la Nuit des Musées du 23 mai 2026.

Libera FARGEAS BAMBINI se propose d'être présente pour tenir la caisse pour cet événement pour lequel 80 personnes sont déjà inscrites.

La secrétaire de mairie devra préparer un arrêté afin que Libera FARGEAS BAMBINI et Natasha ANDRIEU soient nommées sous-mandataires de la régie de recettes du MIDAN.

Un événement « promenade musicale » est également prévu le 07 juin prochain au musée avec un groupe vocal *Les fées mères* qui proposera une promenade vocale et poétique intitulée « les chants de l'eau ».

Un flyer est en cours de préparation par Lou-Anne BLANCHARD, directrice du musée, afin d'être distribué dans la commune et les commerces environnants.

Madame le Maire informe également les membres du Conseil Municipal qu'elle a proposé à la Présidente de l'Assemblée Nationale, Mme Yaëlle BRAUN-PIVET, rencontrée lors d'une réunion à la Préfecture, d'organiser la prochaine réunion des Maires et Adjointes du Département des Yvelines, dédiée à la Culture au musée de Vicq. L'organisation de cette réunion devrait avoir lieu à l'automne 2026, ce qui apportera une belle visibilité pour le musée.

Refonte du site internet de la commune

Hubert LE ROUX a établi un cahier des charges précis et informe les membres du Conseil Municipal que la société NET 15, qui s'occupe déjà du site du musée et de la commune, s'est vue confier la refonte et la modernisation du site internet de la commune.

La société NET 15 a fait parvenir le 05/05/2026 un devis en ce sens d'un montant de 3452.40€ TTC.

Ce devis comprend notamment un audit d'accessibilité, qui est obligatoire, et qui est valable trois ans.

Il comprend également un module d'alertes qui est très utile pour informer la population de manière efficace.

Hubert LE ROUX informe que les codes d'accès existants resteront inchangés et qu'une formation est prévue pour les personnes amenées à gérer le site internet.

La secrétaire de mairie ainsi que Yann ROBERT ont déjà bénéficié d'une formation à distance.

Actuellement, Yann ROBERT s'occupe de la gestion du site internet.

Le site internet est hébergé par NET 15, une entreprise française dont le siège est situé à Aurillac.

Visite du député Karl OLIVE

Madame le Maire fait un retour aux membres du Conseil Municipal sur la venue de M. Karl OLIVE en mairie de Vicq le 09 mai dernier.

Le député des Yvelines propose son concours pour travailler sur la mise en sécurité de la route départementale 42 avec la création d'une piste cyclable jusqu'à la gare de Montfort-l'Amaury-Méré. Un plan pluri-annuel d'investissement devrait permettre la réalisation de ce projet de sécurisation.

Madame le Maire informe qu'il serait opportun d'organiser une réunion entre les maires des différentes communes environnantes concernées afin de fédérer ce projet.

M. Karl OLIVE a également évoqué la possibilité de l'embauche d'un cantonnier par plusieurs communes, dont la commune de Vicq, afin de disposer d'un personnel pour les petits travaux techniques tout en mutualisant les moyens afin de réduire les coûts.

Le Marais de la Bardelle

Jenna CHAPUIS propose que la mairie demande un état hypothécaire pour connaître le nom du propriétaire du Marais de la Bardelle.

Audrey BECKER propose la création de jardins partagés s'il ne s'agit pas de parcelles privées.

Installation d'un panneau d'informations déroulant sur la commune

Stéphane CADOUX propose de réfléchir à l'installation d'un panneau d'information déroulant sur la commune.

Jenna CHAPUIS s'interroge sur le prix d'une telle installation pour la commune.

Il est convenu de se rapprocher de la mairie de Boissy-sans-Avoir qui a mis en place un tel panneau.

Bulletin municipal

Hubert LE ROUX informe que la rédaction du Vicq Info est bientôt terminée et demande à l'ensemble des élus désirant y faire figurer une information de faire parvenir leurs textes rapidement.

Toutes les questions diverses ayant été évoquées, la séance est levée à 22h30.

Martine COLAS BINET

Présidente de séance



Stéphane CADOUX

Secrétaire de séance